

016/2022



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/4/2022

ID : 059-265903757-20220411-2022_HB_601-DE



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

Séance du 11 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 17
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 04/04/2022
Date d'affichage : 04/04/2022

L'an Deux Mil vingt-deux le 11 avril à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MERLY.

Etaient présents : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Gilbert HALLUIN, Chantal LEGRAND, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Noëlla BOURDAUDHUI à Catherine KOPEC, Jacqueline CASTELAIN à Gilbert HALLUIN, Bernadette DEHAENE à Martine DELZENNE, Elizabeth DESMETTRE à Frédérique FERREIRA.

Excusé : Jean-Claude BRETEZ

Absent : Régis NOTOT

Délibération 2022/8

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif 2022 se présente ainsi qu'il suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES 41 281,89 €
- RECETTES 41 281,89 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES 60 189,05 €
- RECETTES 60 189,05 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Le Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Claude MERLY.

